

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

22 mars 2024

Date d'affichage

09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE
BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

M. Yohann GARREAU remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/04 : TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir à l'unanimité les taux d'imposition
communaux comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Taxe foncière propriétés bâties | 37.79 % |
| - Taxe foncière propriétés non bâties | 36.36 % |
| - Taxe d'habitation | 9.70 % |

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Yohann GARREAU	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 